



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Information additionnelle:

Sigma Industries Inc.

Denis Bertrand,
Chef de la direction
(418) 780-3902
denis.bertrand@sigmaventures.ca

MaisonBrison/BarnesMcInerney

Martin Goulet, CFA
Vice-Président Senior, IR
(514) 731-0000, Ext. 229
martin@maisonbrison.com

SIGMA FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE RECONVENTIONNELLE

Québec, Québec, le 30 juin 2010 — Dans le cadre des démarches relatives à sa restructuration, Sigma (OH) Industries Inc, une filiale de Sigma Industries inc. (Bourse de croissance TSX: SIC), a initié une réclamation à l'encontre de CNH America LLC ("Case New Holland") pour une somme de 351 691,81 US\$ le 9 février 2009 pour non respect des obligations souscrites aux termes d'une convention de résiliation qui prévoyait la terminaison ordonnée d'une entente de fourniture conclue le 9 août 2008.

Le 25 février 2009, Case New Holland a déposé une demande reconventionnelle à l'encontre de Sigma (OH) Industries Inc., Sigma US Industries Inc., Sigma Ventures Inc. (aujourd'hui Sigma Industries Inc.), Transcam Composites Inc., et René Composites Materials Inc. (collectivement le "Groupe Sigma") réclamant des dommages au montant de 786 043,83 US\$. Conséquemment aux procédures selon le Chapitre 11 de la Loi sur la faillite des États-Unis déposée le 1er décembre 2009, un arrêt de procédure contre la demande reconventionnelle de Case New Holland contre de Sigma (OH) Industries Inc. fut décrété.

Le 9 février 2010, Case New Holland a amendé sa demande reconventionnelle et réclame maintenant des dommages au montant de 4 179 010,33 US\$ à l'encontre du Groupe Sigma. Sigma considère la réclamation de Case New Holland comme étant frivole et exagérée.

Depuis le dépôt de la demande reconventionnelle, Sigma et Sigma (OH) Industries Inc. ont essayé par divers moyens d'arrêter ou de terminer ce litige frivole sans succès. À la lumière de ces échecs de terminer ce litige, Sigma a déterminé que cet événement devait faire l'objet d'une divulgation.

Le Groupe Sigma entend se défendre vigoureusement contre les réclamations contenues à la demande reconventionnelle et la demande reconventionnelle amendée et émettra des communiqués de presse subséquents lors de développements dans ce litige.

À PROPOS DE SIGMA INDUSTRIES

Sigma Industries Inc. (TSX-V : SIC), une société manufacturière spécialisée dans la fabrication de produits en composite et de produits de métaux, compte cinq filiales en exploitation et emploie près de 350 personnes. Elle exerce ses activités dans les marchés des camions de gros tonnage, des autocars, du transport en commun, des autobus, des trains et des métros, de la machinerie, de l'agriculture, de la foresterie légère et de l'énergie éolienne. Sigma vend ses produits aux fabricants et distributeurs d'équipement d'origine des États-Unis, du Canada et de l'Europe.

La Bourse de croissance TSX n'assume aucune responsabilité quant à la pertinence ou l'exactitude de ce communiqué de presse.

—30—